



LES FONDAMENTAUX DE LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

Marc Fourdrignier



Plan de l'intervention

I. Approche institutionnelle et interinstitutionnelle.

II. Approche théorique et conceptuelle

III. Approche méthodologique.

Pour aller plus loin



I- Approche institutionnelle et interinstitutionnelle

Marc Fourdrignier. CNFPT. Département du Val d'Oise. 10 décembre 2020



Deux préoccupations qui se croisent : Lutte contre la pauvreté et développement social



Une affirmation croissante du développement social (1)

- **Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale:**

Il a été défini comme l'une des six missions de l'action sociale : « *Actions contribuant au développement social et culturel, et à l'insertion par l'activité économique* » (art L 311-1 du CASF).

- **le rapport Dinét-Thierry (2012)**

Dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté le rapport «*préconise d'intégrer la pauvreté dans une démarche globale de développement social*».

- **La loi NOTRE du 7 août 2015 :**

Article L3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « *Le conseil départemental [...] est compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes. Il est également compétent pour faciliter l'accès aux droits et aux services des publics dont il a la charge. Il a compétence pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale sur le territoire départemental, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des régions et des communes* »

- **Le plan d'action de 2015**

AXE II. Promouvoir le développement social pour simplifier les politiques publiques et les organisations

II.1 Inscrire le développement social au cœur des politiques territoriales

Alors que le travail social est essentiellement fondé sur une action individuelle et collective destinée à aider les personnes ou les groupes pour favoriser leur autonomie, le développement social consiste à mobiliser et à agir sur l'environnement général afin qu'il devienne plus « inclusif » et porteur de solidarités de proximité. L'élaboration des stratégies de développement social relève des élus, comme le rappelle le groupe de travail national :

De cette affirmation à la stratégie nationale

[il] se situe au niveau politique et stratégique, car la logique de développement du territoire vise à articuler le champ social aux autres dimensions des politiques locales, sur le plan de la culture, de l'économie, de l'urbain, de la santé, de l'éducation...).

- **Le décret relatif à la définition du travail social (JO du 10 mai 2017).**
« Art. D. 142-1-1. du CASF : Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.
 - **La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**
« Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous »
- **Cinq engagements pour un modèle social de l'émancipation**
- L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté
 - Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants
 - Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes
 - Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité
 - Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi

La stratégie nationale de 2018

➤ Trois leviers de transformation

- Un choc de participation et la rénovation du travail social
 - « le ciblage des politiques sociales a engendré des logiques de guichet qui ont eu pour effet d'augmenter les situations de non recours et souvent de limiter le travail social à des interventions à caractère curatif. Cette situation, aggravée par l'accroissement des représentations stigmatisantes, conduisent les personnes vulnérables à ne solliciter les travailleurs sociaux qu'en dernière extrémité, alors que l'intervention sociale est d'autant plus efficace qu'elle est proche de la survenue des difficultés ou des ruptures. La présence des travailleurs sociaux sera donc renforcée auprès de l'ensemble de la population pour mieux accompagner les parcours de vie. Cela supposera de travailler à la fois sur les lieux de l'intervention sociale, qui doivent être plus ouverts et mutualisés avec des services aux familles concernant toute la population, et sur les missions des travailleurs sociaux, qui évoluent fortement du fait de la nouvelle place prise par les usagers, de la transformation numérique dans l'accès aux droits, comme de l'évolution des formes de pauvreté.
 - Cette évolution répond à une logique renouvelée de développement social, à l'image des modèles canadien et anglo-saxon – community organizing et empowerment – où les travailleurs sociaux s'adressent à l'ensemble de la population pour répondre aux défis de l'isolement, du numérique et de la participation active des personnes concernées. (Stratégie nationale, 2018, pp 39-40).
- Un pilotage de la stratégie à partir des territoires
- Une stratégie évaluée et un fonds d'investissement social

Des dispositifs qui se multiplient

Niveau territorial	Acteurs publics concernés	Dispositifs ou démarches	Présence dans le Val d'Oise
Quartier (Centre Social)		Projet social	60 centres sociaux et 3 Espaces de vie sociale (2016).
Commune (CCAS) ou Intercommunalité		« Il a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social au sein de la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privée ».	CIAS de la CC Carnelle Pays de France
	Acteurs locaux	Analyse des Besoins Sociaux (Schéma communal d'Action Sociale)	
Communauté de Communes		« Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace ».	6
	Etat-CR-CD	Contrat de ruralité	CC Sausseron Impressionnistes 03/2017. CC Vexin Centre – CC Carnelle Pays de France- 06/2017
Communauté d'Agglomération		« La communauté « a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace ».	4
	Etat – Région -CD	Contrats de ville	7 contrats de ville
	ARS	Contrats Locaux de Santé	11 CLS
		Conseils Locaux de Santé Mentale	3 CLSM (Val d'Oise Est)
	ARS	Projet Territorial de Santé Mentale	
Parc Naturel Régional		Projet Alimentaire Territorial	
Conseil Départemental		Diagnostic de territoire	PNR du Vexin Français.
		Charte	Révision de la charte en cours.
	Etat	Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des services au Public	?
CAF	CAF- Etat et autres acteurs	Schéma départemental des Services aux Familles	Schéma 2016-2019
		Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale	Schéma départemental du Val d'Oise (date ?)
	CD - Intercos	Convention Territoriales Globales	

Les fondamentaux, d'un point de vue institutionnel

- La connaissance et l'appropriation des politiques sociales nationales et locales dans le cadre des politiques publiques.
- L'identification des dispositifs et des partenaires qui les portent sur les territoires d'action.
- La définition de stratégies d'alliance et de coopération sur les territoires.



II- Approche théorique et conceptuelle



Quelques principes et conceptions

- **La conception du territoire comme cadre et contenu :**

Le territoire est uniquement un cadre qui n'influe pas sur le contenu de l'action dans la mesure où celle-ci est définie ailleurs (national ou départemental) et de manière homogène. Le territoire contenu : La nature du territoire, ses caractéristiques propres, vont influencer sur le contenu même de l'action. Lorsque l'on parle de diagnostic et de projet de territoire on est plutôt dans cette logique-là, celle du développement social local.

- **Le passage d'une anthropologie disjonctive à une anthropologie conjonctive (JL.Genard, 2013).**

Son hypothèse est que nous serions passés d'une anthropologie disjonctive : l'un ou l'autre, ou d'une autre manière une pensée binaire qui oppose) à une anthropologie conjonctive (l'un et l'autre, qui conjugue ou articule). (Génard, 2013). Au regard de notre sujet dans le premier cas il s'agit d'opposer la solidarité nationale aux autres solidarités (familiales ou locales), ce qui a été longtemps dominant. Dans le second cas, il s'agit d'articuler les cercles de solidarité, la solidarité nationale et les solidarités territoriales notamment. Appliqué aux modalités d'intervention du travail social cela reviendrait passer d'une opposition ISIC/ISAP à une combinaison et au passage de l'une à l'autre.

- **La reconnaissance de l'expertise profane :**

Dans le prolongement cela revient à considérer que les professionnels n'ont pas le monopole de l'expertise et du savoir. Les usagers, les habitants, à partir de leurs propres expériences sont susceptibles d'être porteurs de savoir d'usage, d'être des « experts du vécu » voire de potentiels « pairs-aidants ».

- **La réalisation d'un diagnostic ressources**

L'une des conséquences porte sur le diagnostic qui se doit de ne pas simplement accumuler les difficultés, les manques, souvent sésame pour entrer dans les dispositifs, mais aussi d'identifier les ressources et les potentiels présents sur les territoires, ce qui requiert un « savoir voir à travers », en grec *diagnos*.

Problématiques du temps ...



Quelques définitions

- « Le développement social, notion peut être difficilement compatible avec notre culture française du primat de l'institutionnel, est avant tout un processus de mobilisation des ressources humaines et des initiatives des individus, des groupes et des territoires, visant des objectifs de cohésion sociale, de solidarité de proximité, de diversification des services à la population et de créations d'activités et d'emplois » (Dinet-Thierry, 2012).

- L'ambition du développement social est de consolider la solidarité de droits par le développement d'une citoyenneté active et la revitalisation des solidarités naturelles (familiales et de voisinage). Il s'agit donc de se fonder sur une nouvelle conception de l'action publique qui ne focalise pas uniquement sur les problématiques des personnes mais aussi sur leurs ressources ; il en est de même pour les territoires. L'optimisation de l'action passe par une réponse sociale territoire par territoire, en fonction des besoins propres à chaque bassin de vie, des dynamismes locaux potentiels et des possibilités spécifiques d'intervention concertée. Pour ce faire trois éléments sont nécessaires : une approche transversale des problèmes et des réponses pour pouvoir élaborer un véritable projet de territoire ; une approche localisée des problèmes et engager un processus managérial pour promouvoir un changement de regard et de posture. (Sanchez, 2016).

« Le développement social est une stratégie territoriale, qui consiste à agir sur l'environnement économique et social des personnes dans le cadre d'une conception globale, qui implique d'ajouter aux dimensions de protection et de promotion, la dimension du pouvoir d'agir individuel et collectif, afin que l'action sociale soit plus préventive, participative et inclusive » (Avenel, 2017).

Développement local, Développement social



Marc Fourdrignier. CNFPT. Département du Val d'Oise. 10 décembre 2020

14

... et des notions associées

- **Territoires**

Territoire fermé/territoire ouvert : Dans le premier la notion de frontière est prépondérante, introduisant un rapport complexe à la mobilité. Le territoire est le lieu privilégié où vont se créer des solidarités, des liens sociaux et des systèmes d'interactions. Le dehors est vu comme un danger potentiel. Dans le second, le territoire ouvert ou emboité, la référence à la mobilité est son fondement. Les groupes sociaux sont enclins à s'ouvrir vers l'extérieur sachant que les limites ne sont plus vraiment visibles. La circulation est ici prépondérante.

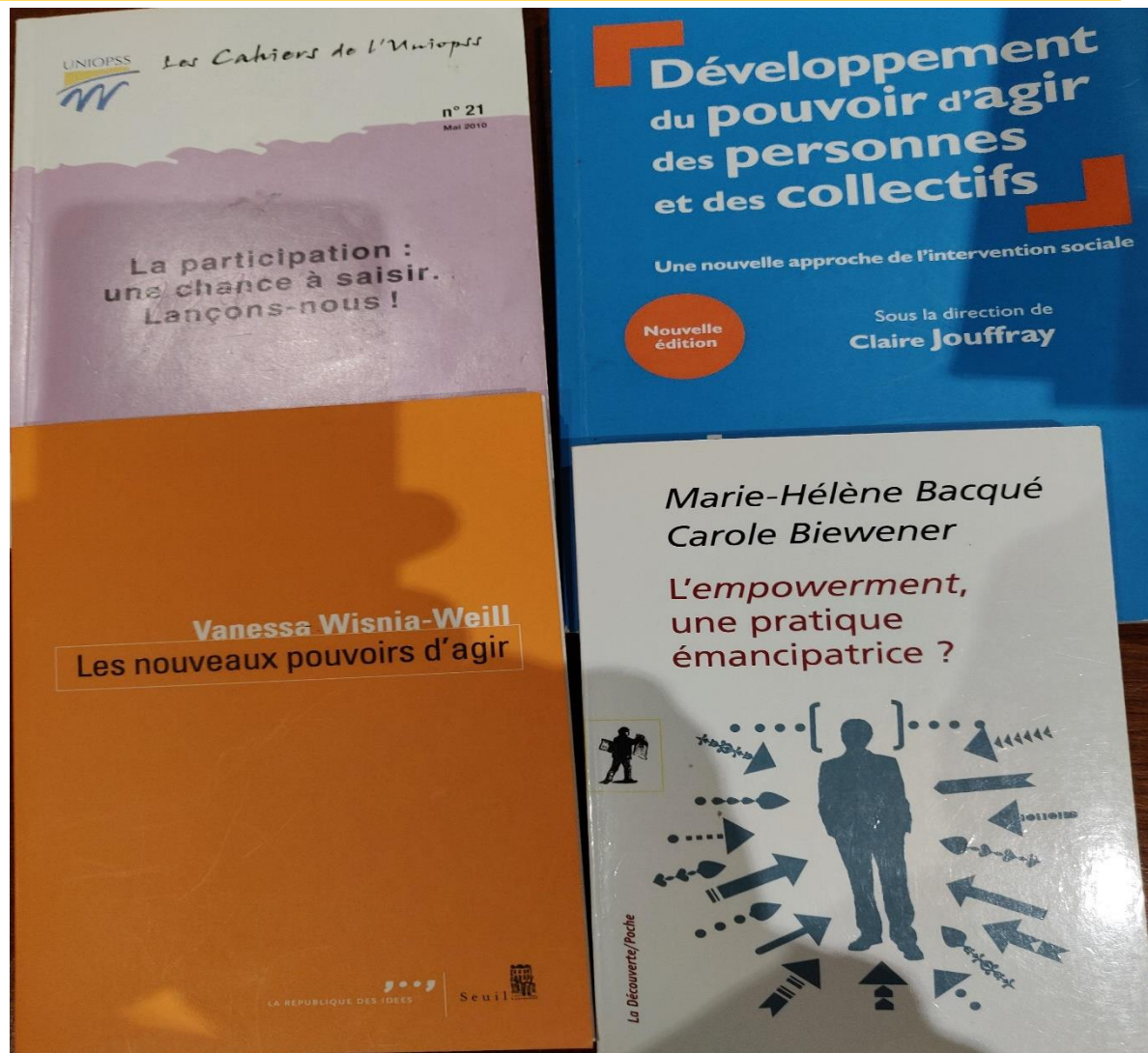
Territoire vécu/ territoire stratégique/ territoire institutionnalisé. Le premier renvoie aux usages du territoire par les habitants. Le troisième concerne les territoires construits par les institutions au gré des nombreuses réformes territoriales. Le second se définit par les stratégies des organisations qui s'efforcent de maintenir de la proximité avec les territoires vécus et de se caler sur les territoires institutionnels. (Boudréau, 2004).

- **Participation**

La participation se décompose en trois types d'expériences : prendre part, apporter une part, et recevoir une part. Cela signifie prendre part comme un convive participe à un dîner, un étudiant à un cours, un citoyen à une commission. Cela signifie aussi contribuer, comme dans l'expression « participer à un cadeau ». Finalement cela signifie bénéficier, comme dans l'expression « participer aux bénéfices d'une entreprise ». Il s'agit donc d'une étroite combinaison entre prendre part, bénéficier et contribuer. Je propose de considérer que leur désunion est la source de toutes les injustices, que leur réciprocité est un idéal dont la participation est l'emblème et que ce que l'on appelle « démocratie » est cette « forme de vie » tantôt sociale, tantôt culturelle, tantôt politique, qui garantit, protège et restaure en diverses circonstances leur réciprocité car tel est son office ». (J. Zask).

- La participation est également à inscrire dans un triptyque, pas forcément linéaire : Conscientisation/Mobilisation/ Participation.

Participation, pouvoir d'agir



Les fondamentaux, d'un point de vue conceptuel.

- L'approche du développement social peut s'inspirer d'une conception interactionniste, privilégiant l'acteur, la construction et la signification.
- Le développement social repose sur un ensemble de notions liées entre elles : Territoires, Ressources, Solidarités, Participations, Partenariats.
- Au vu de la polysémie de ces différents termes, il est nécessaire de les définir et surtout de construire des conceptions partagées.

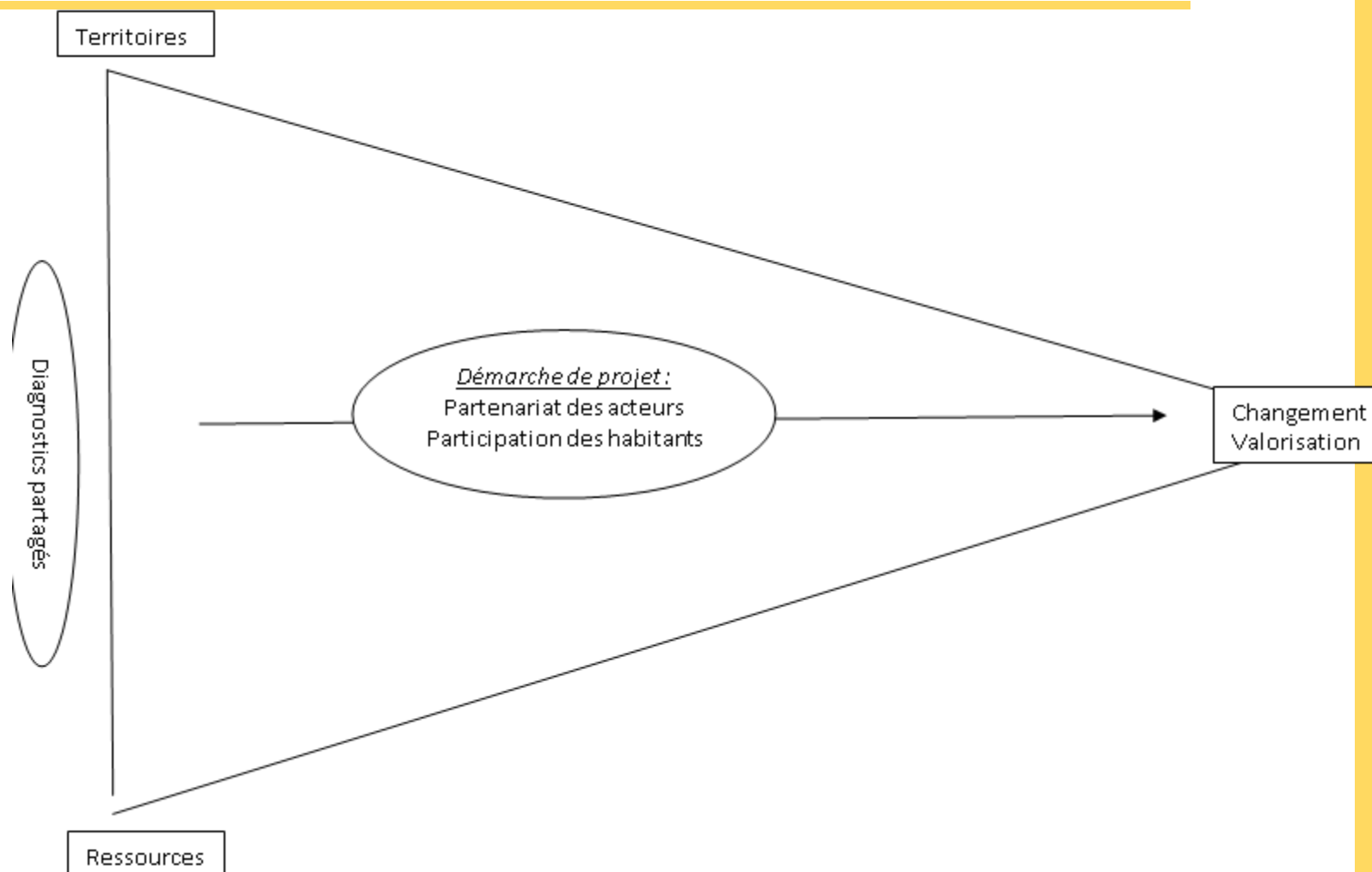


III- Approches Méthodologiques

Marc Fourdrignier. CNFPT. Département du Val d'Oise. 10 décembre 2020



Les éléments clés d'une démarche de développement



Les 7 fondamentaux définis par le HCTS (2019)

- **Participation citoyenne :** Les habitants, les personnes concernées ont une place fondamentale dans la dynamique du développement social.
- **Portage politique :** Le développement social est une ambition pour le territoire qui nécessite l'implication des élus locaux dans un projet de développement de ce territoire.
- **Transversalité :** La transversalité vise le déclioisonnement des politiques publiques et l'implication des différents acteurs du territoire.
- **Pilotage de la démarche :** l'organisation des différentes étapes et de leur suivi, la mise en place des conditions de la participation, la communication, la cohérence du projet nécessitent le pilotage de la démarche.
- **Travail social collectif :** est un levier incontournable du développement social et constitue une condition de réussite.
- **Diagnostic participatif et transversal :** Il s'agit de définir le territoire concerné, d'identifier ses atouts et ses ressources ainsi que les problématiques à résoudre.
- **L'évaluation du processus et des impacts :** élément essentiel du développement social, l'évaluation se conduit tout au long de la démarche.

Le développement social, un changement de posture ?

(HCTS, 2019, p 19-20)

Contribuer au développement social nécessite une évolution des pratiques et des postures professionnelles :

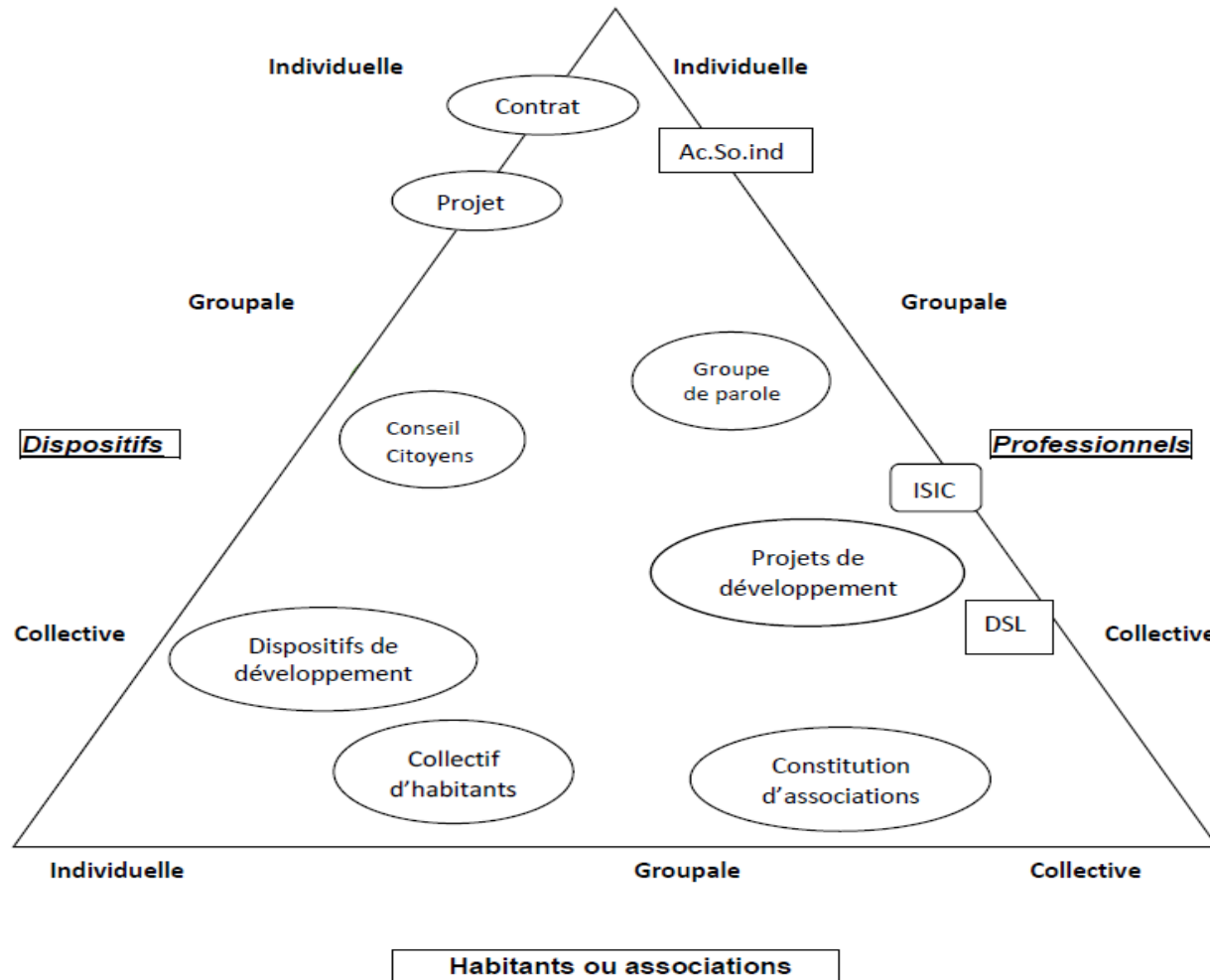
- Passer d'un public cible, à une approche globale (des personnes et du territoire) ;
- Sortir d'une approche par dispositif pour aller vers des projets co-construits (avec des personnes accompagnées, avec des habitants d'un quartier, avec des partenaires...)
- Passer du « traitement d'un problème » pour aller vers la valorisation des potentiels ;
- Passer d'une logique de distribution à une logique de participation ;
- Passer d'une logique de « silo » de juxtaposition des dispositifs et des acteurs, à une logique de coopération et de transversalité ;
- Passer d'une évaluation quantitative à postériori à une évaluation qualitative du processus, avant (quoi ? pourquoi ? comment ?), pendant et après (processus d'évaluation itératif) et de ses effets.

« La posture définit la manière de s'acquitter de sa fonction (ou de tenir son poste). C'est nécessairement un choix personnel relevant de l'éthique. La posture d'accompagnement suppose ajustement et adaptation à la singularité de chacun, accueilli en tant que personne. Elle suppose une compétence à passer d'un registre à un autre. Posture et fonction définissent une manière d'être et de faire dialectiquement liée. Par la fonction se transmettent les visées institutionnelles. Par la posture s'incarnent les valeurs d'un professionnel en relation à autrui » (Maela Paul citée par B.Portal, 2012).

Les fondamentaux, d'un point de vue méthodologique.

- Le développement social n'est ni une idéologie, ni un idéal, c'est une pratique possible.
- Le développement social est une pratique collective qui repose sur la rencontre de volontés politiques, organisationnelles, inter-organisationnelles et personnelles.
- Le développement social est une pratique diversifiée qui peut consister à :
 - Contribuer à la mise en œuvre de dispositifs de développement social
 - Elaborer et mettre en œuvre des projets de développement social
 - Accompagner des initiatives d'habitants ou d'associations des territoires.

Pratiques de développement social



Les suites du webinaire

- Mise à disposition de la présentation d'aujourd'hui à l'issue des webinaires.
- Groupe de travail visant à définir un projet et des programmes de formation pour 2021, prenant appui sur les travaux déjà menés et sur la présentation d'aujourd'hui (décembre 2020 – mars 2021).
- Mise en œuvre des formations selon les propositions retenues du groupe de travail.

Pour aller plus loin



Ouvrages et rapports (1)

AVENEL, Cyprien. MARTIN, Christelle. (Dir). (2019). Guide d'appui aux interventions collectives du travail social en faveur du développement social. Haut Conseil du travail social, juin, 163 p. Annexe 3 : Des illustrations concrètes et inspirantes dans les territoires. Haut Conseil du travail social, juin, 49 p.

AVENEL, Cyprien. BOURQUE, Denis. (2017). Les nouvelles dynamiques du développement social. Intervention collective et territoires. Champ social Editions, 280 p.

DAGBERT, Michel. (2015). Rapport du groupe de travail, Développement social et travail social collectif. Etats Généraux du travail social, 18 février, 270 p.

DELEGATION INTERMINISTERIELLE A LA PREVENTION ET A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE. (2020). Mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Bilan d'étape, octobre, 36 p.

DELEGATION INTERMINISTERIELLE A LA PREVENTION ET A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE. (2018). Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous. Octobre, 117 p.

DINET, Michel. THIERRY, Michel. (2012). Gouvernance des politiques de solidarité. Groupe de travail. Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, 33 p.

FLEURY, Cynthia. (2020). Ci-gît l'amer. Guérir du ressentiment. Gallimard, NRF, 325 p.

FOURDRIGNIER, Marc. (2016). Solidarités territoriales et développement social local Conférence, lors de la signature du Projet Social de Territoire (PST) entre La Ville de la Courneuve et le Conseil Départemental de Seine Saint Denis, 15 septembre. (<http://marc-fourdrignier.fr/solidarites-territoriales-et-developpement-social-local-2/>)

Ouvrages et rapports (2)

GARDOU, Charles. (2020). La société inclusive, parlons-en ! Erès, 170 p.

GENARD, Jean-Louis. (2013). Glissements anthropologiques, déplacements institutionnels et nouvelles formes de rationalisation : le contexte renouvelé du travail social in Tschopp, F. Libois, J. Bolzman, C. Le travail social à la recherche de nouveaux paradigmes. Inégalités sociales et environnementales. Editions IES, 63-82.

JOUFFRAY, Claire (Dir). (2018). Développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs. Une nouvelle approche de l'intervention sociale. Presses de l'EHESP, 237 p.

LAFORE, Robert. (2019). L'individu contre le collectif. Qu'arrive-t-il à nos institutions ? Presses de l'EHESP, 243 p.

Revue Française des Affaires Sociales. (2020). Le travail social entre pouvoir discrétionnaire et pouvoir d'agir. 2, 314 p.

SANCHEZ, Jean-Louis. (2016). Développement social : les départements à l'épreuve du réel. ODAS, 106 p.

SUC-MELLA, Pierre. (2020). La société inclusive, jusqu'où aller ? Erès, 158 p.

WARIN, Philippe. (Dir). (2019). Agir contre le non-recours aux droits sociaux. Scènes et enjeux politiques. Presses Universitaires de Grenoble, coll. Libres cours politique, 318 p.

WISNIA-WEILL Vanessa. (2020). Les nouveaux pouvoirs d'agir. Seuil, La République des idées, 111 p.

ZASK, Joelle. (2011). Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation, Le Bord de l'eau, 2011, 200 p.

Textes de référence

1. Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE).
2. Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
3. Loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion.
4. Loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA).
5. Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.
6. Loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.
7. Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
8. Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (dite Loi Voynet).
9. Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.
10. Loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire., (dite Loi Pasqua ou LOADT).
11. LOI n° 92-722 du 29 juillet 1992 portant adaptation de la loi no 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relative à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle
12. Loi n° 88-1088 du 1^{er} décembre 1988 relative au Revenu Minimum d'Insertion.